



REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

(art L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de NEUFCHÉF (Moselle) se réunira, en séance ordinaire, **le mardi 13 janvier 2026 à 19 heures, en Mairie.**

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025
2. Ouverture des dépenses d'investissement avant le vote du budget
3. INFRACOS - Autorisation de signature d'un avenant de transfert de la convention d'occupation du domaine public du site de télécommunication sis au lieudit « Les Parts » à Neufchef
4. Consultation des communes sur le projet de plan particulier d'intervention (PPI) du CNPE de Cattenom
5. Contribution aux charges de scolarisation d'un enfant de Neufchef au bénéfice de la commune de Tucquegnieux (54)
6. Cadeau de départ en retraite à un agent communal
7. Soutien financier à Alexandre Ietro pour la Coupe de France des Écoles 2026
8. Décisions et informations

Fait à Neufchef, le 8 janvier 2026

Le Maire




Charlotte LAMBOUR